

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 septembre 2023

DEPARTEMENT _____
NORD

ARRONDISSEMENT _____
VALENCIENNES

CANTON _____
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean – Charles DULION, Maire.

Étaient présents : P. MIKULA – S. GMEINDL – G. RAVEZ – M. MORCHIPONT – E. DUMINY – S. FUGALDI – I. BRABANT – G. PETIAU – L. MONARD – T. FIQUET.

Était absent : P. BEAL

Étaient absents excusés : A. MARCANT – O. PREUX – A. PAMELARD.

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15

De présents : 11

De votants : 14

Les conseillers ci-après avaient délégué leurs mandats à G. RAVEZ – P. MIKULA – M. MORCHIPONT.

Un scrutin a eu lieu, Mme T. FIQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h00 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- Approbation du procès-verbal du 09 juin 2023,
- Décision modificative n°1 - Annule et remplace,
- Demande de subvention exceptionnelle – Association Vicq'Gym,
- Renouvellement convention droits de chasse,
- Révision des tarifs de la restauration scolaire 2023-2024,
- Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024/2029 de Valenciennes Métropole,
- Projet d'acquisition d'un bien 13 rue de l'église,

Questions diverses,
Informations.

1 – Approbation du procès – verbal du 09 juin 2023

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Décision modificative n°1 – Annule et remplace

Il y a lieu de procéder aux transferts suivants :

Art.	Objet	Montant
60611	Eau et assainissement	3 000.00
60612	Energie – Electricité	-10 000.00
60622	Carburants	- 1 000.00
615221	Bâtiments publics	28 000.00
615231	Voiries	- 3 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	- 10 000.00
6262	Frais de télécommunications	- 400.00
6413	Personnel non titulaire	4 000.00
64506	Versement au FNC	2 000.00
65314	Cotisation sécurité sociale – Part patronale	6 000.00
66111	Intérêts régis à l'échéance	2 500.00
		21 100.00
Art	Objet	Montant
70311	Concession dans le cimetière	3 000.00
70632	Redevances à caractère de loisirs	11 000.00
70688	Autres prestations de services	600.00
741121	Dotation de Solidarité	-16 000.00
7478	Autres organismes	8 000.00
7478	Autres organismes	6 000.00
752	Revenus des immeubles	1 000.00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5 000.00
773	Mandats annulés	2 500.00
		21 100.00
Art.	Objet	Montant
2132	Immeuble de rapport	100 000.00
		100 000.00
Art.	Objet	Montant
1641	Emprunts	100 000.00
		100 000.00

Voté à l'unanimité

3 - Demande de subvention exceptionnelle – Association Vicq' Gym

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 92.38€ à l'association Vicq'Gym correspondant au surcoût des dépenses liées à la soirée des années 80.

Voté à l'unanimité

4 – Renouvellement convention droit de chasse

Monsieur Le Maire détaille à l'assemblée les modifications nécessaires au bail de chasse. L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à renouveler le bail de chasse à 38€ l'hectare à compter du 29 septembre 2023 pour expirer le 30 septembre 2024.

Voté à l'unanimité

5 – Révision des tarifs de la restauration scolaire 2023-2024

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du courrier reçu le 29 juin 2023 de Lys Restauration. Ce dernier indique une révision des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023-2024 avec une augmentation de 0.16€ par repas. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'augmentation de 0.16€ pour l'année 2023-2024.

Voté à l'unanimité

6 – Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024/2029 de Valenciennes Métropole

Un important travail collectif a été mené avec les communes, les institutions, les organismes logeurs et les associations œuvrant dans le domaine du logement afin de partager le diagnostic, notamment au regard du marché local, et d'élaborer les axes stratégiques du futur PLH. Les propositions du PLH s'intègrent dans les orientations du SCOT, du PCAET et viendront renforcer les dispositions du Contrat de Ville notamment en matière de mixité sociale.

Par ailleurs, elles s'appuient sur les dynamiques de marchés résidentiels du territoire qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

Les orientations stratégiques suivantes constituent le fondement du programme d'actions que Valenciennes Métropole développera en matière d'habitat dans les 6 prochaines années.

- ☞ Rééquilibrer l'offre locative sociale sur le territoire de Valenciennes Métropole, et poursuivre la mise en œuvre d'une politique de peuplement équilibrée, garante d'une mixité sociale vertueuse
- ☞ Diversifier l'offre de logements en accession sociale ou intermédiaire afin de faciliter et d'organiser les parcours résidentiels dans l'agglomération, des ménages modestes sur les communes au marché immobilier en déprise
- ☞ Lutter contre le développement de la vacance, avec un objectif ambitieux de « zéro vacant » supplémentaire d'ici 2029,
- ☞ Améliorer la qualité du parc de logement social et privé, notamment thermique en cohérence avec le Plan Climat et poursuivre la lutte contre le logement indigne
- ☞ Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous, en apportant une réponse adaptée aux besoins spécifiques pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et mettre en œuvre le schéma départemental en faveur de l'accueil des gens du voyage.

Ce quatrième PLH de Valenciennes Métropole constituera la base de la prochaine convention de délégation des aides à la pierre qui définira, pour la période 2024/2029, les moyens dédiés à notre territoire par l'Etat et l'ANAH pour la mise en œuvre de notre politique de l'habitat. Le Conseil Municipal valide le projet de Programme Local de l'Habitat 2024/2029 de Valenciennes Métropole.

Voté à l'unanimité

7 – Projet d'acquisition d'un bien 13 rue de l'église

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le logement 13 rue de l'église, en mitoyenneté avec la salle familia sera mis en vente prochainement.

Il explique qu'il est avisé d'acquérir cet immeuble pour les raisons suivantes :

- mitoyenneté avec la salle familia : éviter les conflits avec les locataires suite aux nuisances sonores,
- intégration au futur réaménagement de la salle familia,
- immeuble situé idéalement au cœur du village : proximité du cimetière, des salles et de l'église,
- gardiennage des salles et du cimetière,
- requalification d'un immeuble ancien.

L'assemblée valide le projet concernant l'immeuble 13 rue de l'église.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 18h37.

**Le Maire,
Jean-Charles DULION.**